



Autorisation parentale - Relais Petite Enfance

Dans le cadre des animations proposées par le Relais Petite Enfance d'Hennebont, votre enfant pourra être photographié, enregistré ou filmé. L'utilisation de ces supports est variée et pour chacune d'elle, nous sollicitons votre autorisation.

Vous pouvez à tout moment nous contacter pour modifier une autorisation déjà signée. Merci.

Madame, Monsieur

Représentants légaux de l'enfant

Accueilli par, assistant (e) maternel (le) agréé (e)

J'autorise mon/mes enfant(s) à participer à l'ensemble des ateliers organisés par le RPE, les enfants restant sous la surveillance et la responsabilité de leur assistant(e) maternel(le).

oui non

En cas d'urgence et si l'assistant(e) maternel(le) n'est pas en capacité de le faire, les animatrices du RPE peuvent nous contacter à ces numéros :

.....

J'autorise le RPE à photographier, enregistrer et filmer mon/mes enfant(s)

oui non

Si oui :

J'autorise le RPE à me transmettre, par le biais de l'assistant maternel, les photos représentant mon enfant :

oui non

J'autorise le RPE à exposer les images au sein de la maison de l'enfance sous quelque forme que ce soit :

oui non

J'autorise le RPE à utiliser la voix de mon enfant pour la création de supports de travail à destination des professionnels (ex. comptines enregistrées)

oui non

J'autorise le RPE et plus largement la Ville d'Hennebont à utiliser, reproduire, diffuser, publier ou exposer les photos de mon enfant

- Sur les supports de communication du RPE pour une durée de 3 ans oui non
- Dans le Hennebont Mag oui non
- Sur le site Internet de la Ville d'Hennebont pour une durée de 3 ans oui non
- Sur les réseaux sociaux administrés par la Ville d'Hennebont oui non
- Sur tout autre support imprimé ou numérique, dans le cadre strict de la promotion du RPE et de la Ville d'Hennebont oui non
- Sur le Guide de la petite enfance oui non

La Ville d'Hennebont s'engage à ce que les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de la ou des photographies ne portent pas atteinte à sa réputation ou à sa vie privée.

De mon côté, je renonce par le présent document à demander tout dédommagement lié à l'utilisation qui sera faite de son image dans les conditions spécifiées précédemment. Je suis informé(e) que cette autorisation peut être dénoncée à tout moment sur simple demande écrite adressée au service communication de la commune : Hôtel de ville – 13 place Foch – CS 80130 – 56700 Hennebont ou communication@mairie-hennebont.fr

Par ailleurs, j'autorise je n'autorise pas

la Ville d'Hennebont à transmettre ces mêmes photos aux organes de presse, établissements publics et autres collectivités (Lorient Agglomération, Office de Tourisme Bretagne Sud, Comité Départemental du Tourisme, Comité régional du Tourisme, Conseil général du Morbihan, Région Bretagne) qui en feraient la demande dans le cadre strict d'actions de communication concernant la ville d'Hennebont et/ou le RPE d'Hennebont .

A....., le

Signature des parents :